

Focus sur un secteur :

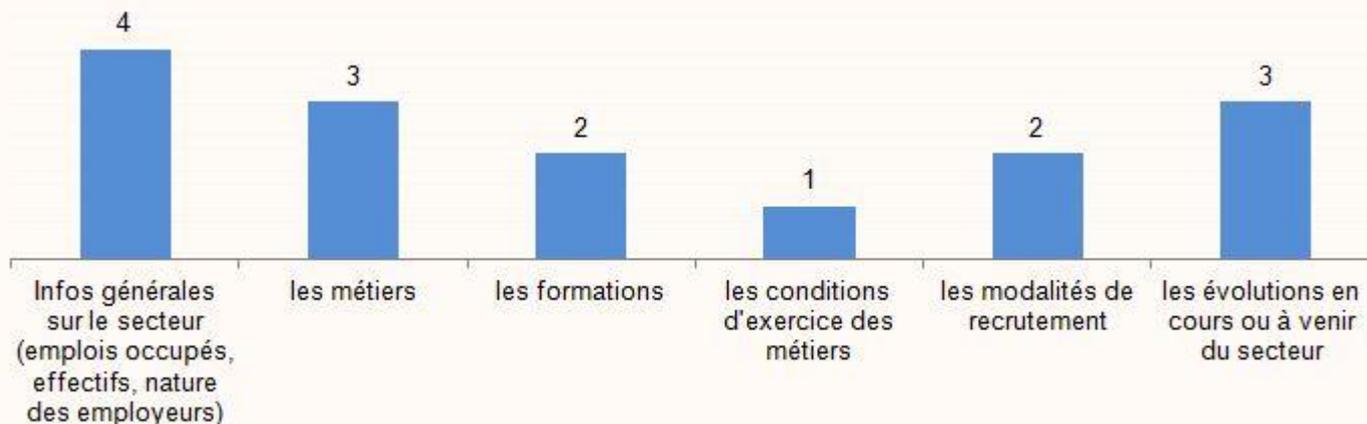
les métiers du sanitaire et social



Questionnaire en amont du webinar – vos attentes

De quels éléments d'informations avez-vous besoin sur ce secteur d'activité ?

4 réponses



Rencontrez-vous des difficultés pour orienter des personnes dans les métiers du sanitaire et social ou pour accompagner des projets professionnels dans ce secteur ?

Si oui, pour quelles raisons ?

3 réponses



SOMMAIRE

Intervention de la Responsable des Ressources Humaines de MUTUALITE RETRAITE.

Présentation de la structure, des métiers, des modalités de recrutement, ...

Questions-réponses

Intervention du service des formations sanitaires et sociales - Région Pays de La Loire

Le secteur sanitaire en PDL, les formations, l'insertion des personnes formées, les conditions de prise en charge des formations ...

Questions-réponses

Intervention de la directrice de l'IFMA : l'Institut de Formation des Métiers d'Aide du CHU de Nantes

Les formations dispensées, les conditions ou clés de réussite, la sensibilisation de demandeurs d'emploi / jeune aux métiers du secteur sanitaire et social ; quels arguments ? Les pré requis, clés de réussite en formation dans le secteur sanitaire et social.

Questions-réponses

Les questions fréquentes à la Plateforme Orientation Pays de La Loire à votre écoute

Conclusion

Les métiers du sanitaire et social, c'est quoi ?

- ❑ Ces métiers sont destinés à la prise en **charge des publics fragiles** (en raison de problèmes de santé, d'un handicap, d'une situation sociale, de l'âge) au **domicile ou en structure**.
 - ➔ Incluent certains métiers du **service à la personne** (ex: accompagnant.e éducatif.ve et social.e, assistant.e maternel.le).
 - ➔ Les professionnels interviennent à tous les âges de la vie
 - ➔ Emplois allant du niveau V à cadre dirigeant.

Les métiers du sanitaire et social, c'est quoi ?



Les métiers de soutien à l'autonomie :

Les métiers de l'intervention auprès des personnes en perte d'autonomie, âgées et/ou handicapées : les professionnels exercent auprès de personnes qui sont en perte d'autonomie dans des établissements d'accueil, d'hébergement ou à leur domicile.

Niveau V :

- Agent de service hospitalier, ou intérieur ou logistique,
- Accompagnant éducatif,
- Aide Soignant(e),
- Assistant(e) de vie,
- Ambulancier(e),
- Assistant(e) de soins en gérontologie,
- Moniteur(trice) Technique d'atelier.
- Conseiller(e) en Economie Sociale Familiale (*),
- Diététicien(ne),
- Educateur(trice) de Jeunes enfants (*),
- Educateur(trice) Spécialisé(e) (*),
- Educateur(trice) technique Spécialisé(e) (*),
- Encadrant(e) intermédiaire de l'intervention à domicile,
- Psychomotricien(ne)(*).

Niveau IV :

- Animateur(trice) Social(e),
- Moniteur(trice) Educateur(trice),
- Secrétaire médical(e).
- Cadre et responsable d'unité d'intervention Sociale,
- Infirmier(e),
- Médiateur(trice) Familiale(e) ;
- Ergothérapeute

Niveau III :

- Assistant(e) de Service Social (*),
- Audioprothésiste,
- Cadre de Santé (*),
- Masseur(euse) Kinésithérapeute.

Niveau I :

- Cadre Développeur(euse) du Secteur Social,
- Directeur(trice) d'établissement ou de service d'intervention sociale,
- Masseur(euse) Kinésithérapeute.

Source : Guide des carrières sanitaires et social. Edition 2017 - 2018

ÉLABORÉ PAR LA RÉGION GRAND EST AVEC LA COLLABORATION DES SERVICES ACADÉMIQUES, DE L'ONISEP GRAND EST, DE L'ARS, DE LA DRDJSCS GRAND EST ET DE LA DRAAF

Les métiers du sanitaire et social, c'est quoi ?



Les métiers de la petite enfance :

Les métiers de la petite enfance : ces métiers s'exercent auprès d'enfants de moins de 7 ans et de leurs familles, le plus souvent dans les établissements d'accueil de la petite enfance, dans les établissements médico-sociaux ou dans les hôpitaux.

Niveau V :

- Agent(e) de service hospitalier, ou intérieur ou logistique,
- Assistant(e) Familial(e),
- Auxiliaire de Puériculture,
- Assistant(e) de vie,
- Assistant(e) maternel(le)
- Conseiller(ère) en Economie Sociale Familiale (*),
- Diététicien(ne),
- Educateur(trice) de Jeunes enfants (*),
- Infirmier(ère) puériculteur(trice) (*)

Niveau IV :

- Technicien(ne) de l'intervention Sociale et Familiale

Niveau III :

- Cadre de Santé(*),

Niveau II :

- Cadre et responsable d'unité d'intervention Sociale, infirmier(e),

Niveau I :

- Directeur(trice) d'Etablissement ou de Service d'intervention Sociale,
- Sage Femme.

Source : Guide des carrières sanitaires et social. Edition 2017 - 2018

ÉLABORÉ PAR LA RÉGION GRAND EST AVEC LA COLLABORATION DES SERVICES ACADÉMIQUES, DE L'ONISEP GRAND EST, DE L'ARS, DE LA DRDJSCS GRAND EST ET DE LA DRAAF

Les métiers du sanitaire et social, c'est quoi ?



Les métiers de l'intervention sociale et familiale :

Les métiers de l'action sociale : ces professionnels interviennent auprès des familles ayant certaines difficultés, afin de les soutenir dans leurs démarches quotidiennes. Ils exercent au sein même d'une famille, au domicile d'une personne, dans un établissement ou service d'action sociale ou en milieu hospitalier.

Niveau V :

- Accompagnant(e) éducatif(ve) et social(e),
- Assistant(e) Familial(e),
- Assistant de vie,
- Moniteur(trice) technique d'atelier.

Niveau IV :

- Animateur(trice) Social(e),
- Moniteur(trice) Educateur(trice),
- Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale.

Niveau III :

- Assistant(e) de Service Social (*),
- Conseiller(e) en Economie Sociale Familiale(*),
- Educateur(trice) de Jeunes Enfants (*).

- Educateur(trice) Spécialisé(e) (*),
- Educateur(trice) technique spécialisé(e) (*),
- Infirmier(e) puériculteur(trice) (*).

Niveau II :

- Cadre et Responsable d'Unité d'intervention Sociale,
- Médiateur(trice) Familiale(e)

Niveau I :

- Cadre Développeur(euse) du Secteur Social,
- Directeur(trice) d'établissement ou de service d'intervention sociale.

Source : Guide des carrières sanitaires et social. Edition 2017 - 2018

ÉLABORÉ PAR LA RÉGION GRAND EST AVEC LA COLLABORATION DES SERVICES ACADÉMIQUES, DE L'ONISEP GRAND EST, DE L'ARS, DE LA DRDJSCS GRAND EST ET DE LA DRAAF

Les métiers du sanitaire et social, c'est quoi ?



Les métiers du paramédical et les professions médicales à compétences définies :

Les métiers du paramédical et les professions médicales à compétences définies : ce sont les professions de la santé qui ne sont pas exercées par un médecin, un pharmacien ou un dentiste. Elles peuvent s'exercer à titre libéral ou en Etablissement du secteur public ou privé.

Niveau V :

- Agent de service,
- Aide Soignant(e),
- Ambulancier(e),
- Auxiliaire de Puériculture.

Niveau IV :

- Préparateur(trice) en pharmacie,
- Prothésiste dentaire.

Niveau III :

- Audioprothésiste,
- Cadre de Santé) (*),
- Diététicien(ne),
- Educateur(trice) de Jeunes Enfants (*),
- Infirmier(e) de bloc opératoire (*),
- Infirmier(e) puériculteur(trice) (*),
- Opticien(ne) Lunetier(e),
- Orthoptiste,
- Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière,
- Psychomotricien(ne) (*),
- Technicien(ne) de laboratoire d'analyse de biologie médicale.

Niveau II :

- Ergothérapeute,
- Infirmier(e),
- Manipulateur(trice) d'Electroradiologie Médicale
- Pédicure-Podologue,

Niveau I :

- Directeur(trice) d'Etablissement ou de Service d'intervention Sociale,
- Sage Femme,
- Orthophoniste,
- Infirmier(e) Anesthésiste,
- Masseur(euse) kinésithérapeute.

(* Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade diplôme de niveau II ou de niveau I.

Source : Guide des carrières sanitaires et social. Edition 2017 - 2018

ÉLABORÉ PAR LA RÉGION GRAND EST AVEC LA COLLABORATION DES SERVICES ACADÉMIQUES, DE L'ONISEP GRAND EST, DE L'ARS, DE LA DRDJSCS GRAND EST ET DE LA DRAAF

Les métiers du sanitaire et social, c'est quoi ?

- ❑ Certains métiers « **règlementés** » : ils ne peuvent être exercés que si le professionnel est préalablement titulaire d'un diplôme d'Etat (ex: infirmier, masseur kinésithérapeute, assistant de service social)
 - ➔ certains métiers n'ouvrent pas droit à la VAE (validation des acquis par l'expérience).

- ❑ Accès aux formations pour l'essentiel par **concours ou sélections**.

Les chiffres en Pays de la Loire

- ❑ Près de **10% de l'emploi régional**.

- ❑ plus de **190 000 actifs** dans le secteur sanitaire et social,
 - ➔ dont 84 579 actifs dans le secteur social : plus de 27 500 aides à domicile, plus de 5 900 éducateurs spécialisés, plus de 3 600 assistants de service social...
 - ➔ dont 30 600 infirmiers, dont 4 000 masseurs kinésithérapeutes, dont 1 190 sages femmes, plus de 20 000 aides soignants

Perspectives d'emploi en Pays de la Loire

Des perspectives d'emploi liées à la convergence de 3 facteurs:

- Le vieillissement de la population, et la croissance de la population ligérienne,
- Les départs en retraite des professionnels du secteur,
- Les besoins d'emploi exprimés par les employeurs (ex : 3 478 projets de recrutement d'aides soignants, accompagnants éducatifs et sociaux, auxiliaires de puériculture..).

Résultats enquête insertion*

Un niveau très élevé en termes d'insertion professionnelle pour les personnes sortant de formation. 6 mois après la fin de la formation :

- accès à l'emploi en **santé** : **90 %**
- accès à l'emploi dans le secteur **social** : **77 %**

Les personnes exerçant une activité professionnelle dans le domaine de la santé le font principalement dans une **activité hospitalière (56 %)** et dans les **établissements pour les personnes âgées (22 %)**.

Dans le social, les domaines d'exercice sont assez variés : **établissements pour les personnes ayant un handicap, pour les personnes âgées, pour la protection de l'enfance.**

Quelques chiffres sur le taux d'emploi 6 à 8 mois après la sortie de formation en 2015 :

- **aide soignant : 90%**
- **moniteur éducateur : 73%**
- **auxiliaire de puériculture : 93%**
- **éducateur de jeunes enfants : 86%**
- **infirmier : 90%**
- **assistant de service social : 90%**

Une **enquête sur le devenir des sortants de formations sanitaires et sociales est conduite tous les 2 ans par questionnaire auprès des personnes ayant fini leur formation avec ou sans diplôme. Elle est réalisée par le CARIFOREF Pays de la Loire.*

Les chiffres sur les sortants de formation 2017 seront disponibles prochainement sur le site Orientation Pays de la Loire dans la rubrique [Etudes et données](#).

Aide soignant.e

Activités

- Accompagnement des personnes dans la réalisation des activités de la vie quotidienne : soins d'hygiène, de confort et bien être tout en préservant l'autonomie de la personne (exemple : l'aide à la toilette, l'aide au repas ou l'aide au déplacement...).
- Observation de l'état de santé de la personne et aide à l'infirmier dans la réalisation des soins

Formation Diplôme* d'Etat d'Aide-Soignant - DE AS - 10 mois par la voie scolaire ou 18 mois par apprentissage

*Formation ouverte sans condition de diplôme. *Le diplôme peut être délivré en VAE*

Qualités requises ou à développer

- Aptitudes physiques (ex. aide au lever, manutention manuelle des personnes soignées)
- Sens du contact et de l'écoute
- Sens de l'organisation
- Travail d'équipe

Conditions d'exercice

Travail en horaires postées jours/nuits – week-ends et jours fériés

Où ?

- EHPAD
- Service de Soins Infirmiers à domicile -SSIAD
- Etablissement de soins(hôpital, clinique, ...)
- Résidence de personnes âgées
- ...

Infirmier.ère

Activités

- Soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé.

Exemples : soins d'hygiène et de confort, prise de sang, distribution de médicaments, pose de perfusions, injections, pansements...

- Education à la santé et accompagnement des personnes ou groupes dans leurs parcours de soin en lien avec leur projet de vie.

Formation Diplôme* d'Etat d'Infirmier – 3ans. Avec délivrance du grade de licence
Pré-requis : en cours de révision avec intégration dans Parcoursup pour la rentrée de septembre 2019. 2 dates de rentrée: en septembre ou en février

Qualités requises ou à développer

- Aptitudes relationnelles
- Autonomie
- Vigilance
- Capacité à coordonner ou encadrer (pour certains postes)

Conditions d'exercice

Travail en horaires postées jours/nuits – week-ends et jours fériés

Où ?

- Service de Soins Infirmiers à domicile - SSIAD
- Etablissements de soins (hôpital, clinique, ...)
- Résidence de personnes âgées
- ...

Accompagnant.e éducatif.ve et social.e

Activités

- Accompagnement ses personnes dans les actes essentiels ordinaires du quotidien et dans les activités de vie sociale et relationnelle.
- Aide à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles.

Formation Diplôme* d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DE AES)

*Formation par la voie scolaire, en formation continue ou par apprentissage, avec des durées de 10 à 24 mois. *Le diplôme peut être délivré par la VAE*

Un diplôme unique avec un tronc commun (70% de la formation) et 3 spécialités proposées :

1. ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE À DOMICILE
2. ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE
3. ACCOMPAGNEMENT À L'ÉDUCATION INCLUSIVE ET À LA VIE ORDINAIRE

Qualités requises ou à développer

- Patience
- Autonomie
- Résistance physique

Conditions d'exercice

Peut travailler en horaires postés jours/nuits
– week-ends et jours fériés

Où ?

Selon la spécialité :

- A domicile
- Etablissement social ou médico-social (hôpital, clinique, ...)
- Etablissement d'enseignement et de formation

Les instituts de formation du CHU de Nantes



Accueil › Enseignement & formation › Instituts de formation et écoles

Ecoles - instituts de formation

Adresse : 50 route de Saint-Sébastien
plateau des écoles
44093 Nantes cedex 01

Le département des instituts de formation (DIF) du CHU de Nantes accueille chaque année près de 1.200 étudiants et élèves.

Il comprend différents instituts et écoles qui préparent à des diplômes allant du niveau V jusqu'au Master, dans les domaines de la santé et du travail social.

Accompagnant éducatif et social

Aide-soignant

Ambulancier

Auxiliaire de puériculture

Cadre de santé

Infirmier anesthésiste

Infirmier de bloc opératoire

Infirmier puériculteur

Infirmier

Manipulateur en électroradiologie

Sage-femme

FOCUS SUR LES 4 FORMATIONS DE NIVEAU V

- **Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant**

1 formation par an, de septembre à juin, 10 mois

- **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture**

1 formation par an, de septembre à juin, 10 mois

- **Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social**

1 formation par an, de septembre à juin, 10 mois

- **Diplôme d'Etat d'Ambulancier**

2 formations par an, de septembre à janvier et de février à juin, 4 mois

$\frac{1}{2}$



Pourquoi choisir un métier d'aide du secteur sanitaire et social de niveau V ?



→ Emploi assuré à l'issue de la formation !



→ Formations courtes (4 à 10 mois) et qualifiante !

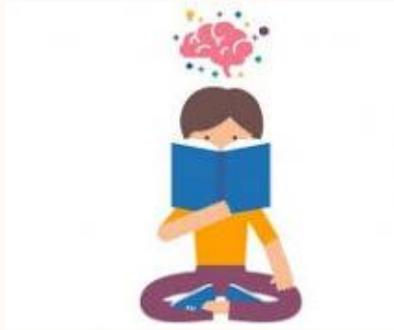


→ Epanouissement professionnel en aidant les autres !

Les clefs de la réussite



Aux concours



- ➔ Développer mon sens du contact
- ➔ Me donner les moyens de découvrir le métier
- ➔ Actualiser mes connaissances des grands sujets d'actualités dans les domaines sanitaires et sociales

En formation



- ➔ Rigueur, assiduité et travail régulier
- ➔ Respect de l'autre, développement de mes capacités d'empathie
- ➔ Développement de ma capacité de remise en question

Les questions fréquentes à la Plateforme téléphonique **ORIENTATION Pays de la Loire à votre écoute**



Je souhaite faire une formation d'aide soignant, dans quelles conditions la Région finance-t-elle cette formation ?

Je rentre en formation d'auxiliaire de puériculture mais je suis reçue en Ile de France, qui peut financer ma formation ?

Je n'ai pas validé entièrement le diplôme d'aide soignant, comment faire financer les modules que je dois repasser ?

J'hésite entre la formation d'auxiliaire ambulancier et celle d'ambulancier, comment sont-elles prises en charge afin que je puisse faire mon choix ?

Les questions fréquentes à la Plateforme téléphonique **ORIENTATION Pays de la Loire à votre écoute**

Je viens d'avoir mon Bac et je suis reçue en formation d'infirmier, ai-je le droit à une rémunération ou à quelque chose ?

Pendant ma formation d'infirmier, ai-je le droit de travailler ?

J'ai entendu parler de la bourse du Conseil Régional, concerne-t-elle toutes les formations du sanitaire et social ?

[Contactez la Plateforme](#)

Vous êtes Salarié - Demandeur d'emploi

ORIENTATION
Pays de la Loire

à votre **écoute!**

N° Vert 0 800 200 303 ou **NOUS VOUS RAPPELONS**
au moment qui vous arrange

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour en savoir plus

Dispositif formation sanitaire et social - Région Pays de la Loire

[L'offre de formation Sanitaire et sociale en Région Pays de la Loire](#)

[Le dispositif Formation sanitaire ou sociale \(Région\)](#)

[Bourse régionale sur critères sociaux dans le secteur sanitaire et social](#)

[Rémunération pour les élèves et étudiants en formation sanitaire et sociale](#)

[Gratuité des formations sanitaires et sociales de niveau V \(CAP-BEP\) et IV \(Bac\)](#)

Etudes et enquêtes – CARIFOREF

[Formations sanitaires et sociales : un accès rapide à l'emploi](#)

ONISEP

[Guide des carrières sanitaires et sociales 2017-2018 - Grand Est](#)

Pour en savoir plus

Vidéos

Aide-soignant.e

[CRDP de Nantes - Onisep Pays de la Loire - Carif-Oref Pays de la Loire](#)

[Hopitaux Universitaires de Genève](#)

[Ouest-France](#)

[Mission Locale du Calaisis](#)

Aide-soignant.e puis infirmier.ère

[CRDP de Nantes, Onisep Pays de la Loire, Carif-Oref Pays de la Loire](#)

Infirmier.ère

[Beau Travail TV](#)

[ONISEP](#)

Prochaines actions de professionnalisation

- webinaire : Focus sur un portail utile à l'orientation : les outils de l'APEC - le 20 septembre à 11h
- atelier : L'emploi non salarié : quelle réalité, quels dispositifs d'accompagnement et quelles ressources ? - le 15 novembre à Angers

Pour vous inscrire : <http://www.orientation-paysdelaloire.fr/Acces-pro/Professionalisation>

en cours : [Sondage](#) sur vos besoins en termes de professionnalisation pour 2019.

Contact : infospro@cariforef-pdl.org

Votre évaluation sur ce webinar

Vous avez participé à une action de professionnalisation organisée par le Cariforef des Pays de la Loire ; nous vous invitons à bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire. Cela nous permet d'évaluer et d'apporter des améliorations à de prochaines actions.

http://bit.ly/eval_pro_2018